

[Texte]

I come back to the fact that one of the obligations of Sparrow is that if you're going to interfere with an aboriginal right, then there is an order of compensation that must be considered. By allowing that to be included in the amendments, that ability is now there.

We have very poor tools of enforcement. We only have a sledge-hammer, quite frankly. The only ability for us to enforce a licence is if there is violation of water use, volume, and quality. All other terms and conditions of a licence, including things such as filing an abandonment plan or holding proper securities, aren't enforceable.

On streamlining the process, I made references to the cumbersome process that currently exists. All water uses now require a licence. If you want to use any water, then you have to have a licence. The licence has to have a public hearing unless there's a waiver of that by lack of public interest. It means that a goodly component of minor water uses are faced with the uncertainties of going forward to public hearings, and they never know whether they're going to face the challenge of a public hearing or not until at least 10 days before the hearing.

There are advantages of greater local authority. An expanded role is proposed for the water boards whereby they would sign the minor water licence, reserving to the minister only those licences that go to public hearing.

There's greater accountability within the legislation. The boards are now required to issue reasons for their decisions. Before they didn't have to. By convention they have been, but they didn't have to. Also, the minister's role with respect to his signing or not signing licences is clarified. Finally, I mentioned previously the preparation for devolution. And those are the broad objectives we wanted to achieve in the legislation.

Turning to the consultative process, which was raised as an issue the last time the committee met, the process we went through was to put the general proposals we were interested in advancing in amending the legislation. Those went out to groups for their comments, and we got a lot of comments back from all the stakeholders. We held a workshop in Yellowknife, and all stakeholders were present at that workshop and contributed to it. From that workshop we then went forward with a memorandum to Cabinet and got the specific drafting instructions. Those drafting instructions reflected very closely the results of the workshop.

We sent out amendments to the bill in draft form. Those went out in November 1988 to all parties, and at that time all parties were invited to contact us about detailed consultations.

At that time the mineral industry in Yukon raised specific concerns about the impact of the proposed amendments, mainly on the placer industry, and suggested that we set up a more detailed consultative process, which we

[Traduction]

J'en reviens aux obligations que nous impose la décision dans l'affaire Sparrow, l'une d'elles étant que lorsqu'il est porté atteinte aux droits des autochtones, il faut les indemniser. Ce sera possible à l'avenir, puisque cela est prévu dans les modifications.

Les moyens dont nous disposons pour faire respecter la loi sont tout à fait inadéquats. À vrai dire, nous n'avons qu'une matraque. Nous pouvons prendre des mesures pour faire respecter les conditions des licences uniquement lorsqu'il y a infraction aux conditions relatives à l'utilisation, à la quantité et à la qualité. Il nous est impossible de faire respecter les autres conditions des permis, comme l'obligation de présenter un plan d'abandon ou de maintenir une garantie suffisante.

J'ai déjà mentionné que le processus actuel est très lourd; il faut donc le rationaliser. Il faut, à l'heure actuelle, un permis pour toute utilisation des eaux. Des audiences publiques doivent être tenues avant l'octroi de tout permis, sauf s'il n'y a aucune manifestation d'intérêt de la part du public. Cela veut dire que pour une bonne part des utilisations moins importantes, les usagers doivent faire face aux incertitudes du processus d'audiences publiques, et ce n'est que 10 jours environ avant le début des audiences qu'ils apprennent si leur demande sera ou non contestée.

Il y a des avantages à transférer plus de pouvoir vers les régions. Nous proposons d'élargir le rôle des offices des eaux en les autorisant à signer des permis d'utilisation mineure des eaux; le ministre autoriserait seulement les permis qui doivent être précédés par des audiences publiques.

Le projet de loi renforce l'obligation de rendre compte. Les offices devront maintenant motiver par écrit leurs décisions. Ils le faisaient déjà par tradition, sans être obligés de le faire. En outre, le projet de loi précise le rôle du ministre dans l'octroi de permis. Enfin, j'ai déjà mentionné les préparatifs en vue d'une délégation de pouvoirs. Ce sont les grands objectifs que nous cherchons à atteindre dans ce projet de loi.

Passons maintenant au processus de consultation, dont il a été question la dernière fois que j'ai comparu devant ce comité. Nous avons rédigé, sous forme de propositions générales, les modifications que nous voulions apporter à la loi. Nous avons envoyé ces propositions aux groupes intéressés et nous leur avons demandé ce qu'ils en pensaient. Nous avons reçu de nombreuses réponses. Nous avons organisé un atelier à Yellowknife, auquel ont activement participé tous les intéressés. Après cet atelier, nous avons présenté un mémoire au Cabinet, qui nous a donné des directives précises pour la rédaction du projet de loi. Ces directives reflétaient très fidèlement les résultats de l'atelier.

En novembre 1988, nous avons fait parvenir à tous les intéressés un avant-projet de modifications de la loi. Nous avons invité tous les intervenants à communiquer avec nous pour obtenir des explications détaillées.

Au même moment, l'industrie minière du Yukon a soulevé des préoccupations précises quant à l'incidence des modifications proposées, surtout sur l'exploitation des placers, et nous a demandé d'établir un processus de consultation